



**MAIRIE DE
SISTERON**

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
TELEPHONE : 04.92.61.00.37
TELECOPIE : 04.92.61.28.02

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DECISION DU MAIRE – DMSSPORTS 2025_02_08

**CONVENTION SAVOIR ROULER A VELO
Pour les écoles Élémentaires**

Le Maire de la Commune de SISTERON

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-03-06.SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la proposition d'organiser le niveau bloc 3 du Savoir Rouler A Vélo par VTT Évolution– chemin de Vaumet 04000 Digne -les-Bains.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'établir une convention pour ce partenariat.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer une convention avec VTT Évolution pour la mise en place du bloc 3 du Savoir Rouler A Vélo qui permet de circuler sur la chaussée en ayant acquis les compétences et les règles de circulation pour les enfants des classes de CM2 de Sisteron.
Cette prestation sera facturée 2 880 € TTC pour 8 Séances.

ARTICLE 2 : Cette prestation aura lieu entre le 06 mars 2025 et le 27 mars 2025.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, Madame le Trésorier et VTT Évolution.

Fait à SISTERON, le 28 février 2025
Le Maire,
D. SPAGNOU.